

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **CABRIO TOP CAZO** en **DANQUINAO***

de la société M. CAZORLA S.L.

enregistrée sous le n°2018-3148

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	Nouvelle dénomination
	DANQUINAO
	Ancienne dénomination
	CABRIO TOP CAZO
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	M. CAZORLA S.L. C/ AIGUETA, n°4 17761 CABANES ESPAGNE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	50 g/kg - pyraclostrobine 550 g/kg - métirame
Numéro d'intrant	2130431
Numéro de permis	2130246
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Délais de mise à jour de l'étiquette (distribution et utilisation) : jusqu'à épuisement des stocks.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle du permis du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **23 OCT. 2018**



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)